

LeDossier

LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT *face aux violences domestiques*

AG 2026

*(réservée aux membres)
Hôtel Mirabeau, Lausanne
Mercredi 25 mars p. 13*

LE RENDEZ-VOUS

*La cathédrale et ses secrets
Mercredi 18 mars p. 15*

LES JEUNES ONT LA PAROLE

*Jeunesse et engagement politique
p. 34*

- Violences domestiques: la responsabilité régaliennne de l'État p. 18-19
- «La police est de plus en plus sollicitée» p. 20-21
- L'enjeu systémique des violences domestiques p. 22-23
- Violence conjugale: le paradoxe de l'article 55a CP... p. 24-25

ACTIFS AU COEUR DE VOTRE RÉGION

- Conseil immobilier
- Gérance et rénovation d'immeubles
- Courtage



Golay Immobilier

Grand-Chêne 2
1003 Lausanne
Tél. 021 341 01 01

Service location:
Tél. 021 341 01 10



golay-immobilier.ch

uspr^{vaud}

SwissRéseau

DANIEL RUCH
ENTREPRISE FORESTIERE

ÉLAGAGE
GÉNIE
FORESTIER
BOIS-ENERGIE
TRANSPORT
STABILISATION
BIOLOGIQUE
TRAVAUX
FORESTIERS

www.danielruch.ch
021 903 37 27
1084 Carrouge(VD)

ADRESSE DE LA RÉDACTION

Cercle Démocratique Lausanne
Place de la Riponne 1
1005 Lausanne
IBAN CH43 0900 0000 1000 0763 3
www.cercle-democratique.org

RÉDACTION

Barry Lopez
redaction@cercle-democratique.org

CONCEPTION GRAPHIQUE

Art Direction
Gérard Lebet
g.lebet@art-direction.ch

IMPRESSION

Groux arts graphiques
Aline Zerr
Ch. de Rionzi 58
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 641 61 46
a.zerr@grouxsa.ch
www.grouxsa.ch

PUBLICITÉ

Urbanic Régie publicitaire
Claude Froelicher
Avenue de Cour 74
1007 Lausanne
Tél. 079 278 05 94
claud.froelicher@urbanic.ch

TIRAGE

800 ex.
4 parutions annuelles

CHANGEMENT D'ADRESSE

A annoncer à:
cat.clerc@bluewin.ch

5 EDITO 8 PV AG 2026 13 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE *Ordre du jour* **15 LE RENDEZ-VOUS** *La cathédrale et ses secrets*
17 Dossier LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT FACE AUX VIOLENCES DOMESTIQUES



26 LA VISION DU POLITIQUE

Violences domestiques: assez traîné!

28 DROIT AU BUT *Lutte*

contre les violences domestiques en Suisse...

30 CŒUR À CŒUR *La violence...*

33 FONDATION PLANÈTES ENFANTS MALADES 34 LES JEUNES ONT LA

PAROLE *Jeunesse et engagement*

politique... **36 REGARD LIBRE** *La critique libérale de la démocratie* **39 CLIC-CLAC**

Épicuriens un jour... épicuriens toujours

40 LE CALENDRIER



INTERMANDAT

DEPUIS 1932

RÉVISION | FISCALITÉ | SERVICES EXTERNES



Vos experts

en révision, fiscalité et comptabilité sont à votre service depuis 1932 pour trouver la meilleure solution adaptée à vos besoins.

www.intermandat.ch



Bettems frères S.A.
Chemin de la Crausaz 3
1173 Féchy
021 808 53 54
www.cavedelacrausaz.ch
Ouvert du lundi au samedi

Cave de la Crausaz
Féchy AOC La Côte
CHF 8.70 la bouteille

Offre spéciale carton de dégustation

5 x 70 cl.

Cave de la Crausaz Féchy

Féchy AOC La Côte CHF 43.50

5 x 70 cl.

Cave de la Crausaz rouge

Les Bourrons, assemblage CHF 43.50

5 x 70 cl.

Rosé La Crausaline

Pinot Noir CHF 45.00

Prix du carton

CHF 132.00

Je commande _____ carton(s) de dégustation livré(s)
à mon domicile pour la somme de 132.00 par carton
(uniquement en Suisse). Frais de livraison offerts
Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____

NP/lieu : _____

Tél. _____

Signature : _____

Sous réserve de changements

CDL

L'EDITO

par Olivier Meuwly
Vice-président du CDL



L'année 2026 *ne pouvait plus mal commencer.*

Alors que le ciel de la géopolitique joue avec nos nerfs, notre région s'est retrouvée frappée par la tragédie de Crans-Montana. Le Cercle est en pensée avec celles et ceux que ce drame a fait souffrir, et tout particulièrement les membres du Cercle qui, directement ou indirectement, ont été touchés, dans leur famille ou dans leur entourage proche.

© Facebook

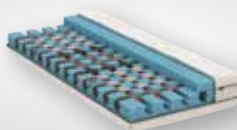
Confort-lit

DEPUIS 1989

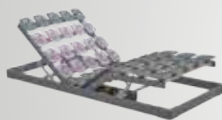
37
ans

Offrez-vous un **sommeil sur-mesure**
grâce à l'expertise de nos spécialistes !

Nous vous conseillons avec soin pour trouver la **litterie idéale**



bico
SINCE 1984



YVERDON
LAUSANNE
GIVISIEZ

Av. de Grandson 60
Rue Saint-Martin 34
Route des Fluides 3

024 426 14 04
021 323 30 44
026 322 49 09

confort-lit.ch

Mais il faut regarder vers l'avenir et celui-ci s'avère fort dense. Sur le plan politique d'abord. **Le 8 mars** sera un jour important puisqu'il verra se dérouler simultanément, sous nos latitudes, deux échéances majeures: **les élections communales et l'élection complémentaire au Conseil d'Etat**. Pour cette dernière, le Cercle apporte son plus vif soutien au candidat proposé par l'UDC **Jean-François Thuillard**, qui nous a fait le plaisir de nous rendre visite lors de notre Petit-Nouvel An, le 31 janvier dernier, à l'Hôtel Mirabeau.

Nos encouragements vont évidemment à **tous les membres du Cercle engagés dans leur commune**, mais tout particulièrement aux **trois candidats PLR qui briguent un siège à la Municipalité de Lausanne**, membres fidèles de notre Cercle. Nous espérons que le sort des «urnes», pour user d'un terme aujourd'hui un brin anachronique alors que s'amorce **le règne du bulletin «à choix multiples»**, leur soit favorable, afin que **Lausanne retrouve enfin le sourire**, se réapproprie le droit de croire en son destin, récupère le prestige que notre capitale mérite.

Dans ce tohu-bohu émotionnel, avec Crans, et politique, avec les élections, qui agitent ce premier semestre 2026, notre Cercle poursuit son bonhomme de chemin, toujours soucieux d'offrir à ses membres **une palette d'activités** où se conjuguent convivialité, amitiés, culture et réflexion. Sur ce dernier point, je vous recommande **notre dossier sur les violences domestiques**: oui, il est possible d'aborder ce sujet important d'une manière plus subtile que ce qui est trop souvent proposé...

Côté culture, **la visite de la Cathédrale** vous fera découvrir ce haut lieu de spiritualité et d'histoire sous un jour nouveau, grâce au parcours repensé qui a été conçu pour encore mieux mettre en valeur sa singularité et ses charmes. Dans un autre registre, **l'aéroport de Payerne** nous plongera dans une autre réalité, militaire cette fois, en ces temps désormais incertains. La gastronomie ne sera pas oubliée: la visite s'achèvera dans un estaminet qui ne laissera pas insensibles vos papilles exigeantes... Et cet automne, ce sera **Munich, ses dirndl affriolants, ses bières onctueuses...**

Mais la vie du Cercle passe aussi par sa vie administrative... qui n'exclut pas la gaieté d'ailleurs! Nous vous attendons nombreux à **notre assemblée générale le 25 mars prochain**, pile entre les deux tours des élections à la Municipalité et au Conseil d'Etat. Elle aura lieu à l'Hôtel Mirabeau, notre traditionnel lieu de rendez-vous pour nos gros événements. Ce sera l'occasion pour nous d'honorer **La Fondation Planètes Enfants Malades** que sa directrice Paola Möhl Pignatelli viendra nous présenter.

Le comité vous souhaite **une année 2026 riche en promesses!**



Procès-verbal

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CERCLE DÉMOCRATIQUE LAUSANNE

Mercredi 2 avril 2025 à 19h35 à l'Hôtel Mirabeau

► Catherine Clerc, *secrétaire*

Présidence: Coryne Eckert

Présents: 67 personnes

Régulièrement convoquée selon l'article 23 des statuts, cette 182^e assemblée générale est ouverte à 19h35. La Présidente, Coryne Eckert, salue les personnalités présentes. Plusieurs membres sont excusés.

Aucune opposition à l'ordre du jour n'est émise.

1. Procès-verbal 2024

Le procès-verbal de l'AG du 27.03.2024, inséré dans le Bulletin n° 1/2025, est soumis à l'approbation de l'assemblée puis adopté à l'unanimité.

2. Assermentation des nouveaux membres

Onze nouveaux membres sont nommés : Mmes **Qihong Amy li**, **Sarah Bottagisio**, **Sophie-Valérie Yosypenko**, **Sylvie Mayor**, MM. **Antoine Lévêque**, **Vincent Paschoud**, **Michaël Cressier**, **Olivier Marmy**, **Ilazi Mentor**, **Christopher Adao Yusuf**, **Florent Eckert**.

3. Rapport de la Présidente

« Chers membres du CDL, cette année 2024 a été à nouveau riche en événements et l'occasion de nous rencontrer à bien des reprises. Je laisserai le soin à mes collègues d'y revenir plus en détail en vous présentant leurs rapports respectifs.

Néanmoins, j'aimerais revenir sur quelques réflexions.

Entre les conférences-débats, les visites culturelles, les sorties d'un ou de plusieurs jours, les traditionnels apéros à la vigne les 1^{ers} samedis du mois de mai à septembre, sans oublier notre traditionnel apéritif du Petit nouvel An et notre soirée de fin de d'année, vous le constatez, **les activités ne manquent pas pour tisser des liens entre jeunes, moins jeunes et seniors**. Il y en a vraiment pour tous les goûts. **Hélas, année après année et malgré l'arrivée de nouveaux membres, nous n'arrivons pas à compenser les départs naturels**. Oui, notre Cercle prend de l'âge et je relance à nouveau aujourd'hui un vibrant appel à vous, chers membres pour que vous continuiez à nous soutenir dans la recherche de nouveaux membres, à être nos ambassadeurs, que ce soit au sein de vos familles (enfants, petits-enfants), vos milieux professionnels, ou vos cercles d'amis. Nous avons vraiment besoin de vous pour la survie de notre Cercle. Et ce ne sont pas les efforts engagés par votre comité qui suffiront. Alors à vous de jouer, je compte sur vous ! A ce jour et pour votre information, nous comptons un peu moins de 500 membres!

Au travers de nos 4 bulletins annuels, votre comité tente de vous interpeller sur des sujets d'actualité qui, nous l'espérons, éveillent votre curiosité et ouvre la voie de la réflexion. Alors n'hésitez pas à relayer notre bulletin à de futurs membres afin qu'ils puissent prendre connaissance des nombreuses activités qu'offre le CDL. Et si parmi cette assemblée, l'un ou l'une de vous désire nous faire part d'un sujet que vous souhaitez que nous traitions au travers de nos dossiers, **vos propositions sont toujours les bienvenues et vos critiques ou remarques aussi**. Adressez-vous à Barry, notre rédacteur en chef.

Et comme vous avez peut-être pu le constater, nous avons étendu notre palette de chroniqueurs en faisant appel à des personnalités qui enrichissent l'angle de traitement des sujets, avec parfois des visions différentes ou complémentaires à nos valeurs, mais qui permettent d'élargir le débat.

C'est également ce que nous avons instauré au travers de **nos soirées-débats avec des intervenants de tout bord politique ou idéologique**. Et nous allons poursuivre cette année encore avec de nouveaux thèmes que nous vous dévoilerons au fil de nos 3 prochains bulletins; le prochain paraissant début mai.

Et avant de passer la parole à mes collègues, **je relèverai encore tout le plaisir que votre comité a de se retrouver une fois par mois.** J'adresse un grand merci à toute mon équipe qui s'investit pour le Cercle tout au long de l'année et pas uniquement pour le Bulletin. **Vous êtes toujours disponibles, proactifs, toujours au rendez-vous, et je vous en suis très reconnaissante».**

Ensuite la parole est donnée à M. **Pascal Petter**, Président de la S.I. Maison Vaudoise qui a désiré adresser quelques mots aux membres présents.

4. Rapport d'activité des Commissions

Conférences 2024 (responsable, Olivier (Meuwly)

Les soirées-débats suivantes ont été organisées par O. Meuwly:

Le **jeudi 21 mars**, dans les locaux du CDL: «la neutralité helvétique»

Le **jeudi 23 mai** dans les locaux du CDL: «de 1848 à 1874, la Suisse entre dans l'ère de la démocratie directe».

Le **jeudi 28 novembre**, à l'espace Gotham, Av. d'Ouchy 4 à Lausanne, une conférence sur l'écologie et le wokisme avec un débat contradictoire en présence de MM. Jonas Follonier, Enzo Santacroce, Alain Papaux, Yves Daccord.

Bulletin, site internet: (responsable, Barry Lopez)

«**1100!** 1100 heures, c'est le nombre total des visionnages sur YouTube de nos vidéos. Et ça n'est qu'une plateforme. C'est sans compter Instagram et nos podcasts sur Spotify et Apple Podcasts.

Comme vous le savez, c'est un canal que nous avons investi, plus timidement que je ne le souhaiterais, mais c'est un travail qui demande un grand investissement. Mais via nos vidéos, nous arrivons à toucher plusieurs milliers de personnes sur un contenu qui n'est pas facile à vendre:

- **Histoire suisse**
- **Vulgarisation de la politique**
- **Échanges avec des personnalités vaudoises**

Mais on y arrive et on répond ainsi à nos devoirs statutaires en investissant ces moyens de communication.

Évidemment, le Bulletin que vous recevez quatre fois par année n'est pas délaissé pour autant. Madame la Présidente en a parlé dans sa présentation.

Toujours avec cette volonté qui nous sert de moteur, nous enrichir par des chroniqueurs variés et divers, même ceux qui ne partagent pas forcément nos idées politiques.

Un rappel qui semble nécessaire pour certains, ne pas partager les mêmes idées ne signifie pas que nous ne partageons pas les mêmes valeurs. Une démocratie saine se nourrit de ses échanges.

Revenons à nos bulletins, l'année passée:

- **Les Francs-Maçons**
- **Les 150 ans de la Constitution**
- **L'intelligence artificielle**
- **Le libéralisme est-il à bout de souffle?**

Cette année 2025 ne sera pas en reste et je me réjouis que vous preniez connaissance des sujets. Avant de conclure, je profite de vous rappeler que tous nos contenus audios, vidéo, livres et même le Bulletin sont directement disponibles sur notre site internet. **Donc n'hésitez pas à vous y rendre pour profiter de tous nos contenus».**

Divertissement 2024 (responsable, Hugo Milliquet).

«L'année a commencé par le **traditionnel petit Nouvel-an du CDL**, fin janvier au Mirabeau.

La **sortie d'été du 29 juin** s'est déroulée dans le Jura. Café croissant à la Vue des Alpes, puis la visite du Musée de l'horlogerie de la Chaux-de-Fonds. Ensuite un repas (truite au bleu) nous a été servi à Goumois au restaurant de «la Verte-Herbe». Au retour nous nous sommes arrêtés à la maison de l'Absinthe à Môtiers.

La **sortie d'automne, du 7 au 10 octobre** a eu lieu dans les Dolomites. Un repas nous a été servi en Appenzell avant de prendre la route pour Bressanone. Nous avons visité Cortina d'Ampezzo, le vignoble du monastère Novacella, une des plus belles abbayes d'Europe, avec une dégustation de vins à la clé, bien entendu! Nous avons également dégusté une brisölée dans la région.



L'année s'est terminée par la **traditionnelle soirée annuelle** au Mirabeau.

N'oublions pas **les premiers samedis du mois** (de mai à septembre) avec l'apéro sous la tonnelle du Cercle à Chardonne. Un grand merci à la famille Morel.

Merci également aux membres fidèles qui suivent régulièrement nos manifestations».

Rendez-vous culturels et/ou visites-apéro 2024 (responsable, Olivier Duvoisin excusé pour cette assemblée).

«La première visite de l'année 2024 s'est déroulée le **lundi 11 mars** dans la **Loge des Francs-Maçons, «Liberté»** à Lausanne en présence de son Vénérable Président. Un apéritif a clôturé cette rencontre qui a suscité un vif intérêt.

Le second rendez-vous intitulé «Présentez vos empreintes et votre ADN» s'est effectué le **mardi 25 juin** où nous avons pu visiter en deux groupes le **Musée de la police criminelle** évoquant l'histoire et le travail de la Sûreté vaudoise dès sa création en 1877 jusqu'à nos jours. Un très bon moment conclu comme il se doit avec un apéritif servi au Restaurant de l'Aéroport à la Blécherette!

Pour sa troisième visite annuelle, la **Banque Cantonale Vaudoise** à Prilly nous a ouvert ses portes le **25 septembre** pour une visite exclusive de la salle des marchés, l'une des plus grandes salles des marchés de Suisse romande. Cette visite nous a offert une immersion unique dans un environnement de haute technologie où de multiples spécialistes associent leurs compétences dans les domaines des devises, des produits structurés et dérivés ainsi que des titres. Comme de coutume, un apéritif offert par la BCV a été apprécié par les nombreux membres présents.

Pour conclure cette année 2024, l'**atelier-musée «Encre & Plomb»** à Chavannes-près-Renens nous recevait pour découvrir cette imprimerie typographique, couvrant plus de 500 ans d'histoire, animée par des professionnels bénévoles et tous retraités! Au programme: visite guidée avec film historique et démonstrations! A l'issue de cette animation, un copieux apéritif a été servi dans les locaux de l'association.

Telles ont été les visites et activités culturelles pour 2024 qui ont rencontré **un magnifique succès de fréquentation!** Et je reste bien entendu à votre écoute pour toute suggestion ou proposition»!

Santé & social (responsable, Eric Rochat)

«Notre don annuel de CHF 3000.- a été attribué cette année à la Fondation Pacte dont la directrice, Madame Françoise Piron nous fait l'honneur et le plaisir de partager notre soirée. Mieux que je ne saurais le faire, elle nous adressera quelques mots tout à l'heure pour décrire les multiples buts et activités de sa fondation au service de l'égalité hommes-femmes au sein des entreprises mais aussi dans la création de celles-ci.

Si mes informations sont bonnes, c'est en 1987 qu'un groupe s'est sérieusement penché sur la situation des femmes dans leur société avec pour but de formuler un vrai plan de promotion à l'interne des administrations et des entreprises et de rendre compte des résultats à l'opinion publique.

C'est en 1988 qu'intervient la création d'un groupe de travail et d'un comité de patronage en Romandie ; il suscite l'intérêt et la prise de conscience de personnalités de tous bords économique, social et politique.

Aux côtés de Christiane Langenberger et Ursula Rouiller, on trouve alors Michel Barde, Pascal Couchepin, Ruth Dreifuss, Yvette Jaggi, Maria Mumenthaler, Gilles Petitpierre et d'autres encore ...

De Mouvement en 1987, le groupe va devenir Association en 2002 puis Fondation en 2017.

Le Comité du Cercle Démocratique a décidé d'attribuer le don 2026 à la Fondation Planètes Enfants Malades. La Fondation Planètes Enfants Malades a pour mission d'améliorer le quotidien et le bien-être des enfants et adolescents qui sont hospitalisés dans les services de pédiatrie. Créée en 2000, elle offre, sous la direction de Paola Möhl Pignatelli, une présence quotidienne et diverses animations, comme la musique, les contes, les activités physiques adaptées, des ateliers pour les adolescents et l'hypnose médicale thérapeutique, pour accompagner les enfants et leur famille tout au long de leur séjour à l'hôpital.

Nous nous réjouissons de contribuer modestement à l'activité et au développement de cette remarquable institution.

De tout temps le comité du CDL s'est préoccupé des problèmes dont les membres souffraient ou dont ils avaient peine à se libérer. En ce début d'année 2025, nous avons décidé de tenter une nouvelle expérience: **le POINT CDL** (comme Confiance, Discussion, Liberté!)

Quatre fois l'an, nous allons ouvrir les locaux du Cercle pour y accueillir sur rendez-vous les membres qui souhaitent présenter leur situation, qu'elle soit de santé, fiscale, immobilière, que sais-je encore, bref tout membre qui sollicite une aide ou un conseil est le bienvenu.

Ces POINT CDL seront dûment annoncés dans le Bulletin et j'invite ceux qui sont intéressés à s'annoncer par poste, par email ou par téléphone en expliquant en quelques lignes les raisons de leur demande: nous comptons en effet parmi nos membres de nombreuses personnes aux compétences variées auxquelles nous pourrions faire appel. Nous leur donnerons alors une heure de rendez-vous et, si vous êtes trop nombreux nous organiserons rapidement une seconde séance.

Point très important, une totale confidentialité!

Je l'ai dit plus haut, c'est une expérience et nous avons tout à apprendre! J'étais tout seul au premier point CDL du 19 mars mais suis bien conscient que Rome ne fût pas bâtie en un jour! Le prochain aura lieu le 25 juin dans la matinée.

Ensuite, la parole est donnée à Mme Françoise Piron qui nous a présenté la fondation «Pacte».

Tir (responsable, Jean-Pierre Pasche)

«2024, l'année des exceptions. En effet, actuellement une quinzaine de tireurs sont officiellement inscrits à nos manifestations et voilà qu'un hiver de grippe et de gastro nous a enlevé plusieurs personnes et, de plus, les parkings de proximité souvent pleins à cause des travaux ont obligé des participants à rebrousser chemin.

Notre activité, quelque peu réduite, a commencé malgré tout en mai pour la remise des prix de la saison 2023-2024, puis reprise des entraînements en octobre à raison d'un jeudi tous les quinze jours et ceci jusqu'en mars 2025.

La participation réduite a, malgré tout, permis de finaliser un joli concours. Les tireuses se sont mises bien souvent aux premiers rangs et je les en félicite. Un merci particulier à Claude Tilleu et Cécile Emery qui se relaient pour ouvrir le stand et assurent le bon fonctionnement de ces entraînements.

Les résultats seront publiés dans le prochain Bulletin. »

Adoption des rapports présentés: à l'unanimité.

5. Hommage aux membres décédés durant l'année 2024

C'est une assemblée debout qui honore pendant quelques instants la mémoire des membres du CDL disparus durant cette année et réitère ses condoléances à leurs familles.

6. Comptes 2024

Rapport de la trésorière Carol Toffel (la présentation des comptes est à disposition sur les tables)

«Nos recettes sont restées stables. L'exercice se solde par un **bénéfice de CHF 638.12**. Ce bénéfice sera porté en augmentation du capital au 31 décembre 2024.

De vifs remerciements à tous les membres qui paient fidèlement leurs cotisations, voire même l'augmentent spontanément, et à ceux qui, bien que dégagés de cette obligation, y souscrivent quand même de manière fort généreuse.

Un merci également à la Commission de vérification des comptes qui n'a pas failli à sa mission en effectuant son travail avec son sérieux habituel».

6.1 Rapport des vérificateurs de comptes: M. Aurélien Meystre présente le rapport à la place de M. Nicolas Etienne, excusé pour cette assemblée:

«En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels du Cercle Démocratique Lausanne (CDL) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

Pour rappel, la responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à en contrôler la tenue et le respect des bonnes pratiques en la matière.

Les documents comptables nous ont été soumis avec les justificatifs. Les renseignements précis fournis sur les comptes de pertes et profits et du bilan nous permettent de déclarer que les comptes concordent avec la comptabilité et que celle-ci est tenue avec exactitude. En vertu de quoi, nous proposons à l'assemblée générale d'approuver les comptes 2024 tels que présentés et de décharger le comité pour l'exercice écoulé. Nous remercions Carol Toffel pour l'excellence de son travail.»

Discussion

Au vote, ces comptes avec décharge au comité et à la Commission de vérification sont acceptés à l'unanimité.

7. Cotisations 2025

Le montant de la cotisation annuelle reste à 40 francs.

8. Budget 2025

Au vote, ce budget est adopté à l'unanimité.

9. Election statutaire du comité

Deux démissions pour cette année.

Après 25 années, Mme **Carol Toffel** cède sa place de trésorière à M. **Philippe Gitz**, mais reste encore au comité pour le seconder.

M. **Olivier Duvoisin**, responsable des visites culturelles se retire également, mais continuera à organiser les visites/apéros hors comité.

Le Comité actuel se compose dès lors comme suit:

Coryne Eckert, présidente, **Olivier Meuwly**, vice-président, responsable de la commission «conférences», **Catherine Clerc**, secrétaire, **Philippe Gitz**, trésorier, **Carol Toffel**, membre, **Barry Lopez**, rédacteur du Bulletin et responsable des réseaux sociaux, **Hugo Milliquet**, responsable de la commission «des divertissements et de la vigne», **Jean-Pierre Pasche**, responsable de la commission «tir», **Eric Rochat**, responsable de la commission «Santé & Social».

10. Election de la Commission de vérification des comptes 2025

M. **Nicolas Etienne** se retire, il est remplacé par M. **Jean-Daniel Henchoz** qui devient rapporteur, Mme **Susan Sax**, 1^{ère} membre, M. **Claude Tilleu** 2^{ème} membre, M. **Aurélien Meystre** 1^{er} suppléant, M. **Benjamin Dumas** 2^{ème} suppléant.

11. Election du porte-drapeau

M. **Jean-Pierre Pasche** est réélu à l'unanimité.

12. Membres vétérans 2024

Pour cette année, douze messieurs sont nommés: MM. **Georges Baud**, **Marcel Bonny-Bardet**, **Didier Buffat**, **Alain Chapuis**, **Pierre Duc**, **Guy-Pascal Gaudard**, **Alain Gillièron**, **Tristan Gratier**, **Jean-Pierre Moraz**, **Michel Perreten**, **Bernard Schweingruber**, **Pascal Zahler**.

13. Propositions individuelles et divers

Aucune proposition écrite n'est parvenue au comité. La parole est donnée aux membres qui désirent s'exprimer.

La parole n'étant pas demandée, tous les participants entonnent le chant du Cercle démocratique.

La partie officielle de l'assemblée est close à 21h00. Les membres présents sont invités à prendre part à la collation offerte par le CDL.

Lausanne, le 9 avril 2025

Catherine Clerc
Secrétaire



AG 2026

Mercredi 25 mars 2026

à 19h30

Hôtel Mirabeau

Av. de la Gare 31 – Lausanne

Ordre du jour

(L'assemblée est réservée aux membres du CDL)

- 1.** PV de l'assemblée générale du mercredi 02.04.2025 (voir pages précédentes)
- 2.** Assermentation des nouveaux membres
- 3.** Rapport de la Présidente
- 4.** Rapport d'activité des commissions:
 - Conférences
 - Bulletin, site internet, réseaux sociaux
 - Divertissements
 - Visites-apéros / rendez-vous culturels
 - Santé & social
 - Tir
- 5.** Hommage aux membres décédés
- 6.** Comptes 2025
 - 6.1** Rapport de la Commission de vérification des comptes
- 7.** Cotisations 2026
- 8.** Budget 2026
- 9.** Elections statutaires
 - 9.1** de la Présidence
 - 9.2** du Comité
- 10.** Election de la Commission de vérification des comptes 2026
- 11.** Election du porte-drapeau
- 12.** Membres vétérans 2025
- 13.** Propositions individuelles et divers
(toute proposition doit être annoncée au Comité au moins quinze jours avant l'assemblée selon l'art. 21 al. 4 des statuts)

*A l'issue de cette assemblée générale,
un apéritif dînatoire sera offert par le CDL.*

mayor

SANITAIRE - PULLY

**Installations sanitaires
Service dépannage**

CH - 1009 Pully
tél. +41 21 728 11 83
fax. +41 21 729 42 06
www.mayorsanitaire.ch
secretariat@mayorsanitaire.ch



AXOR



**Nous
donnons
vie
à vos
imprimés**

groux
ARTS GRAPHIQUES

Le Mont-sur-Lausanne | www.grouxsa.ch

**Hôtel
Mirabeau**

LAUSANNE



Notre restaurant, plébiscité par les lausannois, vous accueille pour vous offrir une cuisine française qui se distingue par sa fraîcheur. Le Chef Didier Sarrazin s'attache à travailler les produits locaux de saison.

HÔTEL MIRABEAU
Avenue de la Gare 31, 1003 Lausanne
+41 21 341 42 43
contact@mirabeau.ch - www.mirabeau.ch

LE RENDEZ-VOUS

par Olivier Duvoisin



La cathédrale et ses secrets (Visite guidée)

Mercredi 18 mars à 16h00

Bulletin d'inscription

Rendez-vous:

Visite mercredi 18 mars, 16h00 - 20 pers. max.

Lieu:

Rendez-vous devant l'entrée principale
de la cathédrale

La visite sera suivie d'un apéritif.

Inscriptions obligatoires jusqu'au 10 mars 2026

- par courriel: inscription@cercle-democratique.org
- par courrier postal à l'adresse suivante:
Catherine Clerc, Ch. de Pierrefleur II, 1004 Lausanne

Nom:

Prénom:

Téléphone:

Adresse mail:

Nombre de personne(s):

Date: Signature:

— GROUPE — **BUCHARD**



variovent sa

**VENTILATION - CLIMATISATION
RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE**

Route de Montpreveyres 21
CH-1080 Les Cullayes

Tél: +41 21 903 35 22
mail: info@variovent.ch

www.variovent.ch

fidal

Fiduciaire Lambelet SA

Fondée en 1925

- Vérification de comptes
- Comptabilité
- Conseils fiscaux

Maîtrise et performance

- Evaluation et conseils
en économie d'entreprise
- Expertises

Siège : Avenue Louis-Ruchonnet 15 - 1003 Lausanne

Succursale et courrier : Route de la Maladière 26 - 1022 Chavannes-près-Renens

Tél. 021 342 50 20 - Fax 021 342 50 39 - fidal@fidal-sa.ch



Membre de la Chambre fiduciaire



GREMPER SA

MAÎTRISE ■ FÉDÉRALE

Maison fondée en 1934

INSTALLATIONS SANITAIRES - FERBLANTERIE - COUVERTURE

Avenue d'Echallens 38
1004 Lausanne
www.grempersa.ch

info@grempersa.ch
Tél. 021 624 67 23
Fax 021 624 69 42



LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT *face aux violences domestiques*





Violences domestiques: *la responsabilité régalienne de l'État*

► **Barry Lopez**
*rédacteur en chef du Bulletin,
juriste et conseiller communal
au Mont-sur-Lausanne*

Dans ce numéro du Bulletin, le CDL a fait le choix d'aborder un sujet difficile: les violences domestiques. Un thème souvent relégué à la sphère privée, aux faits divers ou au débat militant, alors qu'il pose une question profondément politique: celle de la capacité de l'État à assumer son devoir régalien. Protéger est en effet l'une de ses missions premières. Hobbes le rappelait déjà: si l'homme peut être un loup pour l'homme, la première obligation de la puissance publique est d'empêcher qu'il morde.

Certains pourraient s'interroger sur la légitimité du CDL à traiter un tel sujet. Notre Cerele s'inscrit dans une tradition libérale attachée aux libertés individuelles, à l'État de droit et à la responsabilité personnelle. Justement. Parce que défendre la liberté suppose aussi de garantir la sécurité minimale sans laquelle elle devient un mot creux.

Sortir des clivages, affronter le réel

Avant de commencer, une clarification s'impose. Les violences domestiques ne doivent pas être confisquées par des clivages idéologiques. Elles touchent des femmes, des hommes et des enfants, dans tous les milieux sociaux. Mais refuser l'idéologie ne signifie pas refuser le constat. La très grande majorité des auteurs sont des hommes. Ce déséquilibre interroge notre construction sociale et

notre rapport à la violence. Ne pas aimer la manière dont certains courants politiques abordent ce sujet ne peut jamais servir de prétexte pour l'éluder, ni, pire encore, pour déplacer la responsabilité sur les victimes. Rien, absolument rien, ne justifie la violence.

Les chiffres rappellent l'ampleur du problème. En Suisse, plus de 21'000 infractions liées aux violences domestiques ont été enregistrées en 2024. Une personne sur cinq y sera confrontée au cours de sa vie. Et pourtant, les drames évitables continuent.

Le sport mieux protégé que la vie

En Suisse, un sportif peut être réveillé à l'aube, suivi à la trace toute la journée, observé lorsqu'il urine et voir sa sanction publiée en détail sur internet, au nom de la lutte antidopage. Ces atteintes à la

vie privée sont admises, encadrées et validées par la CEDH, au nom de l'intérêt général du sport. Pendant ce temps, un individu déjà condamné pour violences peut encore se déplacer librement, sans bracelet électronique, sans contrôle renforcé, parfois malgré un risque avéré de récidive.

Ce contraste n'est pas théorique. Récemment, la Suisse a été condamnée par la CEDH pour avoir laissé une femme sans protection alors que les autorités savaient qu'elle était en danger. Passé violent, alertes médicales, menaces imminentes, et même deux condamnations antérieures, dont une pour le viol et le meurtre d'une compagne précédente. Malgré cela, aucune information n'a été transmise à sa nouvelle partenaire et aucune mesure effective n'a été prise.

Ce cas pose une question centrale: comment justifier que l'on accepte davantage d'intrusions dans la vie privée pour protéger l'équité d'une compétition sportive que pour protéger le droit à la vie? En Angleterre, la question est tranchée, le dispositif de Clare's Law permet à toute personne, dès 16 ans, de demander à la police si son partenaire, celui de la voisine ou celui de la sœur a des antécédents de violences. La comparaison s'étend au-delà du sport. En Suisse, on accepte qu'un intérêt économique légitime permette de consulter le registre des poursuites avant de s'associer en affaires. Comment peut-on accepter que la protection d'intérêts patrimoniaux bénéficie de plus de transparence que la protection de la vie elle-même?

Hiérarchiser les droits pour mieux protéger

Le droit à la réinsertion existe et doit être préservé. Mais il ne peut primer le droit à la sécurité d'autrui. Une hiérarchisation des droits est nécessaire. La lutte antidopage l'a assumée au nom du sport équi-

table. Surveillance renforcée, bracelets électroniques, programmes de divulgation des antécédents, moyens policiers accrus: tout cela a un coût, mais la sécurité n'est pas une option. C'est un fondement de l'État de droit.

Dans le Bulletin

*Pour explorer ces enjeux, ce numéro réunit plusieurs regards complémentaires. La **Caporale Nathalie**, de la Gendarmerie vaudoise, apporte l'éclairage du terrain.*

***Diane Higelin** examine les mécanismes psychologiques et la dimension systémique de ces violences. **Gioia Summerer** analyse les effets problématiques de l'article 55a CP et l'illusion de paix qu'il instaure. **Jacqueline de Quattro** dénonce la lenteur de l'administration fédérale et plaide pour l'inscription du contrôle coercitif dans le Code pénal. Enfin, **Pascal Niccolier** revient sur les avancées législatives récentes, notamment la reconnaissance du harcèlement obsessionnel par le Tribunal fédéral.*



Découvrez un échange vidéo sur la chaîne YouTube du CDL avec Camille Perrier Depeursinge, professeure en droit pénal qui revient sur plusieurs enjeux clés du système pénal suisse.

► **Nathalie***
Caporale de Gendarmerie

«La police est de plus en plus sollicitée»

Photo prétexte

Les auteurs et les victimes de violences domestiques sont auditionnés séparément.

Les forces de l'ordre sont régulièrement amenées à intervenir en urgence pour des violences domestiques et à chaque intervention, les patrouilles font face à des situations dramatiques, impliquant parfois des personnes qui pourraient être armées. Toutes les interventions sont délicates. La Caporale Nathalie* qui est intervenue sur une centaine de cas explique la complexité de ces interventions.

** prénom d'emprunt*

Quatre à cinq fois par jour, le 117 est sollicité pour une violence domestique. Lorsque la centrale reçoit un appel, une patrouille de gendarmerie ou d'une police communale est immédiatement dépêchée sur place. Sur le terrain depuis plus de 12 ans, la Caporale Nathalie* a déjà traité plus d'une centaine de cas de violences domestiques. Elle explique: **«Pour nous, intervenants, les interventions pour des violences domestiques sont toujours délicates. Nous les prenons très au sérieux et nous essayons de nous préparer au mieux durant le**

trajet. Nous nous renseignons principalement sur le foyer dans lequel nous intervenons : y a-t-il des antécédents, une arme est-elle inscrite? Ces éléments changeront la manière dont nous agirons. Nous devons toujours procéder avec la plus grande prudence».

«Sur place, nous devons être attentifs à tous les signes»

Pour les intervenants, il y a toujours un moment de tension devant la porte du logement. **«Nous essayons d'abord d'identifier les éventuels bruits qui**

pourraient nous renseigner sur l'état de la crise. Une fois dans le foyer, nous faisons attention à notre sécurité et celle des personnes impliquées, car nous ne savons pas comment nous allons être reçus. Nous devons être vigilants et repérer tous les signes. Si l'auteur est encore dans sa phase de violence et que nous savons qu'il est le détenteur d'une arme, nous devons être encore plus attentifs afin de parer à tout imprévu. Dans ces moments, l'observation du non-verbal est primordiale, car il donne les premiers éléments sur la crise ainsi que sur l'état d'esprit des personnes impliquées.

Chaque intervention dure plus de quatre heures

En général, la présence des gendarmes ramène le calme et il devient possible de débiter la procédure. Avant toute chose, il faut veiller à la mise en sécurité de la victime et des enfants, ensuite, il faudra prendre les premiers renseignements et déterminer s'il s'agit bien d'une violence domestique.

Nathalie reprend: «Il faut comprendre que chaque intervention prend environ quatre heures. C'est le temps qu'il faut pour que la situation revienne au calme, pour que nous menions de manière séparée les auditions de l'auteur et de la victime, que si besoin, un procureur soit avisé, que les premières mesures soient prises et que le cas soit formellement transmis au Ministère public. Ensuite, nous allons renseigner les institutions partenaires.»* Dans ce genre d'affaires, les auditions prennent du temps, car il faut faire remonter les éléments importants et les antécédents du couple. Pour cela, elles se déroulent selon un canevas préparé à l'avance afin de récolter les mêmes éléments de la part de l'auteur et de la victime, mais surtout, pour ne rien oublier. Les déclarations seront ensuite comparées puis le rapport

d'intervention sera transmis à la justice, ce qui enclenchera une procédure.

L'expulsion de l'auteur

Si l'expulsion est décidée par le ou la chef-fe de section de la Gendarmerie mobile, qui est informé-e de tous les cas de violences domestiques, l'auteur doit quitter le logement immédiatement, et ce, pour une durée de 30 jours. Dans ce cas, les patrouilles lui demandent de préparer ses affaires, de quitter le logement. Le cas sera ensuite évalué par le Tribunal civil pour la durée de la mesure.

L'urgence passée, l'affaire est transmise au Ministère public et aux institutions partenaires

Lorsque l'intervention d'urgence est terminée, le rôle des primo-intervenants s'achève et la patrouille pourra être immédiatement envoyée sur une autre urgence dans le canton. De son côté, la Police de Sûreté, via la brigade des mœurs, procédera à des auditions complémentaires si des faits d'agression sexuelle sont annoncés par la victime. Dès cet instant, ce sont les partenaires institutionnels (EMUS, LAVI, Centre d'accueil Malley-Prairie, ALE, UMV et DGEJ) qui prendront en charge l'auteur et la victime pour assurer un suivi, en fonction des situations.

Elle conclut: «Toutes ces mesures prennent du temps. Encore une fois, entre l'appel d'urgence au 117 et notre départ du foyer en crise, minimum quatre heures se seront écoulées et ces interventions nous sont demandées quatre à cinq fois par jour. Nous faisons notre part, mais nous devons être unis dans cette lutte pour parvenir à infléchir la courbe des cas de violences domestiques sur le territoire vaudois.»

L'enjeu systémique des violences domestiques



► **Diane Higelin**
*Chargée de projets égalité,
spécialisée en victimologie*

Les violences domestiques et intrafamiliales ne relèvent ni d'un fait divers,

ni de la seule sphère privée. Elles traversent les milieux, les générations et engagent la société dans son ensemble. Leurs mécanismes et leurs conséquences dépassent le seul cadre de l'intime. Elles appellent une réflexion transversale qui ne se limite ni au droit pénal, ni à l'intervention a posteriori, mais qui interroge nos priorités collectives en matière de prévention et de protection des personnes.

Le paradoxe de la prévention et le décalage institutionnel

La comparaison établie avec la lutte antidopage révèle un paradoxe difficilement justifiable. Là où des dispositifs intrusifs sont admis pour préserver l'équité d'une compétition sportive, des mesures éprouvées pour prévenir des violences potentiellement létales, peinent encore à être appliquées. Notamment lorsqu'elles émanent d'auteurs récidivistes.

Ce décalage ne relève pas d'un angle mort scientifique: les mécanismes à l'œuvre dans les violences domestiques

et dans la récidive sont désormais bien documentés. La question n'est donc plus celle de la prévisibilité des violences, mais de la capacité de nos institutions et de notre système à transformer ce savoir en dispositifs de protection efficaces.

Le regard de la victimologie

Du point de vue de la victimologie, cette dissonance tient en partie à la manière dont les réactions traumatiques sont encore mal comprises socialement. Si la reconnaissance juridique de la sidération est une avancée majeure, elle ne garantit pas, à elle seule, l'intégration de ces notions dans nos représentations collectives et nos pratiques.

Le mythe de la «*victime idéale*» illustre cette méfiance persistante à l'égard des personnes ayant subi des violences, particulièrement en matière d'agressions sexuelles et de viol, alors que ces infractions figurent parmi les moins signalées. Ces représentations alimentent la victimisation secondaire, qui constitue un frein majeur au signalement des violences.

Une incohérence perçue ou une attitude jugée ambivalente peut suffire à fragiliser la crédibilité d'une personne lors du dépôt de plainte ou d'un contre-interrogatoire. Pour cette raison, le simple fait de témoigner ou engager une démarche judiciaire demeure une épreuve profondément décourageante. À cette difficulté s'ajoute le poids du regard social qui pèse

encore sur celles et ceux dont l'expérience ne correspond pas aux normes attendues de cohérence. L'incapacité à restituer un récit structuré représente pourtant une des conséquences psychiques bien documentées du traumatisme.

L'obstacle au dévoilement

Dans le cadre des violences domestiques et intrafamiliales, le lien avec l'auteur complice le dévoilement. La proximité, la dépendance économique ou affective ainsi que les conflits de loyauté rendent la prise de parole risquée. Dans ce climat, le silence apparaît comme une stratégie de protection à court terme. Tant que ces mécanismes demeurent incompris et insuffisamment partagés, un décalage persiste entre les cadres existants et la réalité du terrain. La prévention suppose dès lors un travail de fond, à la fois culturel, social, éducatif et une formation renforcée des acteurs et actrices de première ligne pour reconnaître et traiter les signaux de violence en amont.

Un enjeu de sécurité publique

Les dix dernières années ont vu des avancées notables en matière de sensibilisation, notamment dans les milieux institutionnels et de formation, mais une culture du silence continue de peser sur les victimes et influence la société. Une approche préventive demeure donc essentielle: elle permet de créer des espaces où la parole peut circuler plus librement, y compris lorsque la violence est insidieuse, diffuse et parfois difficile à nommer.

Les violences domestiques relèvent ainsi d'un enjeu de sécurité publique qui excède le strict cadre des textes de loi. En 2017, la Suisse a ratifié la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe, reconnaissant la violence domestique comme une violation des droits humains. Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) rappelle que la violence domestique touche également les en-

fants qui peuvent être co-victimes. Le défi actuel n'est donc pas l'absence de cadre juridique et structurel, mais l'écart entre les engagements formels et la réalité vécue.

Par ailleurs, les homicides commis dans la sphère domestique peuvent s'inscrire dans des dynamiques intrafamiliales plus larges, incluant dans certains cas, le filicide (FMHF, 2014). Ces situations montrent à quel point les violences domestiques dépassent largement le cadre conjugal.

Une responsabilité collective

Les violences traversent l'ensemble de notre société. Si le droit reconnaît désormais certaines réalités traumatiques, la peur de dénoncer persiste et la prise en charge demeure imparfaite, même après un premier signalement. Cela rappelle que la protection des personnes ne repose pas seulement sur des cadres légaux et institutionnels, aussi essentiels soient-ils, mais sur leur mise en pratique au sein de la culture.

Nommer ces mécanismes, en comprendre les fondements et repenser nos dispositifs de protection relèvent d'une responsabilité partagée. C'est dans notre capacité collective à anticiper les dynamiques de violence dès les premiers signes que se joue, en grande partie, la prévention des drames les plus graves.

Sources

- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG), *Violences domestiques et homicides dans le couple, rapport*, 2021.
- Conseil de l'Europe, *Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique*, 2011. (Ratifiée par la Suisse en 2018).
- Confédération suisse, Département fédéral de justice et police, *Les nouvelles dispositions du droit pénal en matière sexuelle entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2024. Communiqué officiel*, 10 janvier 2024. Disponible sur [news.admin.ch](https://www.admin.ch/news.admin.ch).
- Drouin Christine, *Rapport sur les homicides intrafamiliaux dans un contexte de violence conjugale et familiale*. FMHF, 2014.
- Wemmers, Jo-Anne, *Victimologie*. Presses de l'Université d'Ottawa, 2013.
- Lopez, Barry, «Là où l'antidopage réussit, la lutte contre les violences domestiques échoue», 24 heures, 18 décembre 2025.



Violence conjugale: *le paradoxe de l'article 55a CP ou l'illusion de la paix*

Texte adapté de son mémoire de master «Les obstacles procéduraux à la poursuite des violences conjugales à la lumière de l'art. 55a CP», réalisé sous la direction de la Professeure Camille Perrier Depeursinge et ayant obtenu la note maximale de 6.

► **Gioia Summerer**
Juriste

«Certains de nos meurtres les plus exquis ont été domestiques, exécutés avec tendresse dans des endroits simples et accueillants comme la table de la cuisine».

Cette citation d'Alfred Hitchcock, aussi cynique que glaçante, rappelle une réalité persistante: la violence la plus grave se déploie souvent à huis clos, loin du regard social. En Suisse, la violence domestique constitue un phénomène structurel. En 2024, **plus de 21'000 infractions** ont été enregistrées par les autorités policières, en hausse par rapport à l'année précédente. Face à cette réalité, la réponse pénale repose notamment sur un mécanisme procédural singulier et ambigu: l'art. 55a du Code pénal.

L'illusion de la suspension

L'art. 55a CP permet de suspendre une procédure pénale pour certaines infractions commises au sein du couple, lorsque la victime en fait la demande et lorsque cette suspension est susceptible de «stabiliser ou d'améliorer» sa situation. L'intention est avant tout protectrice: éviter une procédure pénale lourde à la victime en lui laissant un peu d'autono-

mie dans le choix de poursuivre l'auteur, étant donné que ces infractions sont poursuivies d'office dans un contexte conjugal.

Dans la pratique, ce mécanisme est largement utilisé. Dans le canton de Vaud, près d'un tiers des dossiers concernés font l'objet d'une suspension; à Genève, une majorité de ces procédures sont ensuite classées.

Ce dispositif repose toutefois sur une fiction problématique: celle d'un rapport équilibré entre les parties. ***En suspendant la poursuite pénale, la justice se retire temporairement et laisse la victime seule face à un auteur qui n'a pas été jugé.***

Le piège de la volonté sous emprise

La suspension suppose une demande expresse de la victime. Or, dans les situations de violence conjugale, cette «volonté» est rarement pleinement libre. La violence s'inscrit dans un système de contrôle marqué par la peur, la dépendance affective ou économique, l'espoir récurrent d'un changement durable. La phase dite de «lune de miel» peut conduire la victime à minimiser les faits ou à croire en une amélioration illusoire.

Lorsqu'elle sollicite la suspension, la victime agit fréquemment pour faire cesser la violence immédiate, non pour absoudre l'auteur ou renoncer à toute protection. ***Son consentement est fréquemment le résultat d'une stratégie de survie.*** Confier à une personne sous emprise la responsabilité de décider du sort pénal de son agresseur revient ainsi à entériner, indirectement, le déséquilibre de pouvoir existant.



L'arbitraire du «ça va mieux»

Depuis la révision de 2020, la seule demande de suspension de la victime ne suffit plus. Celle-ci doit contribuer à stabiliser ou améliorer la situation. Or, la loi ne définit pas ce que recouvrent les notions de «stabilisation» ou d'«amélioration». Les autorités disposent ainsi d'une large marge d'appréciation.

Faute de critères harmonisés au niveau fédéral, les pratiques peuvent alors varier fortement selon les cantons. Certains disposent d'outils d'évaluation structurés, d'autres non. Une même situation peut conduire à une suspension dans un canton et à une poursuite ferme dans un autre. Il en résulte que cette justice à géométrie variable fragilise l'égalité de traitement et la protection des victimes.

Six mois de silence

La suspension dure six mois au maximum. Durant cette période, des mesures peuvent être ordonnées, telles que la participation de l'auteur à un programme de prévention de la violence. Toutefois, leur mise en œuvre reste inégale et elles ne sont pas systématiques. À l'échéance du délai, si la victime ne sollicite pas la reprise de la procédure, l'affaire est en principe classée. Ce silence ne saurait cependant être assimilé à un apaisement. Il peut traduire une résignation, une peur persistante ou une emprise renforcée. Aucune audition finale de la victime n'est obligatoire avant le classement définitif, qui empêche toute poursuite ultérieure pour les mêmes faits.

Vers une justice responsable

*L'article 55a CP ne devrait pas fonctionner comme un mécanisme de retrait procédural, mais comme un véritable levier de protection. Rendre obligatoire l'audition finale de la victime avant tout classement, systématiser l'accompagnement des auteurs durant la suspension, harmoniser les critères de stabilisation et renforcer les mesures de contrôle constituent des pistes concrètes d'amélioration. La violence domestique relève de la sécurité publique. ***Tant que la procédure pénale reposera principalement sur la volonté de victimes fragilisées, la protection demeurera incomplète.*** Une intervention accrue de la justice apparaît nécessaire afin de contenir la violence et d'assumer pleinement sa fonction répressive au service de la protection des victimes.*

Ils ne disent rien de toutes celles et de tous ceux qui, par peur ou par honte, se taisaient. C'est effrayant.

Qu'elle soit physique, sexuelle ou psychologique, la violence domestique touche avant tout les femmes mais pas uniquement. Des hommes aussi et de nombreux enfants. Elle frappe toutes les couches sociales et toutes les générations. C'est devenu un problème de santé et de sécurité publiques.

Depuis son adhésion à la Convention d'Istanbul en 2018, la Suisse est tenue de mettre en place des solutions qui permettent aux victimes d'échapper à cette violence d'autant plus redoutable qu'elle est cachée et invouable. Des projets existent mais ils traînent dans les services de l'administration fédérale, qui donne le sentiment de ne pas mesurer l'ampleur du problème.

En 2021 déjà, j'ai déposé au Conseil national une initiative parlementaire visant à accroître la protection des victimes et à renforcer le suivi des auteurs, afin de rompre le cercle vicieux de la récidive. **Grâce à une large alliance interpartis, portée par des femmes de tous les bords politiques, elle a été adoptée par le Parlement. Un symbole très fort.**

Dans mon initiative, je demande à la Confédération de s'inspirer du dispositif que j'ai élaboré comme conseillère d'Etat dans le canton de Vaud et qui a fait ses preuves. En 2017, le Grand Conseil a en effet accepté à l'unanimité la loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique (LOVD).

Le texte repose sur deux principes: **«qui frappe part» et une meilleure prise en charge**, non seulement de la victime mais aussi de l'auteur. Un instrument qui s'avère efficace, puisque les décisions d'éloignement ont été multipliées par dix rien que dans le canton de Vaud.

Malgré l'acceptation de mon initiative par les deux Chambres fédérales, quatre

ans plus tard, il n'y a toujours pas de projet de loi à l'horizon. **Qu'attend le Conseil fédéral pour agir?** C'est frustrant. Je vais maintenir la pression. Chaque année qui passe connaît de nouvelles victimes.

Autre exemple de cette passivité fédérale: la concrétisation du bracelet électronique basée sur le modèle espagnol. Un système qui a pourtant montré son efficacité. Face à l'inaction du Conseil fédéral, les cantons s'organisent afin d'instaurer un système de surveillance électronique dynamique des auteurs de violences conjugales. Enfin!

Incompréhension également devant la lenteur de la mise en service du numéro d'urgence dédiée aux victimes de violences domestiques. Initialement prévue pour novembre dernier, elle a été repoussée par l'Office fédéral de la communication à mai de cette année.

Plus inquiétant, le refus du Conseil fédéral d'inscrire le contrôle coercitif dans le Code pénal et le Code civil, comme je le réclame. Car la violence domestique ne se résume pas à des atteintes physiques. Elle commence souvent par des pressions psychologiques ou par du harcèlement moral. Je vais donc continuer à me battre pour une meilleure prévention des violences.

Si nous voulons éviter l'escalade, nous devons agir. Adapter nos lois, renforcer la prévention, l'évaluation des risques et la formation. Car le respect de l'intégrité physique et psychique, aussi bien dans la rue qu'à la maison, est un droit fondamental et non un privilège.



DROIT AU BUT

par Pascal Nicollier

Orientation juridique du Cerele Démocratique



© AdobeStock - Art Direction



Lutte contre les violences domestiques en Suisse: *des dispositifs juridiques et une coopération renforcée*

La Suisse a intensifié son engagement contre les violences domestiques depuis la ratification de la Convention d'Istanbul (Conseil de l'Europe), entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018. Bien que les cantons demeurent les principaux acteurs de la protection et de la poursuite pénale, la Confédération joue un rôle important à travers des travaux législatifs ciblés, une collaboration renforcée entre les niveaux institutionnels et une jurisprudence évolutive du Tribunal fédéral.

Prévention et coordination

Les chiffres témoignent de l'ampleur persistante du phénomène: **une vingtaine de milliers d'infractions** liées à la violence domestique ont lieu chaque année, **dont 70% des victimes sont des femmes**. Plus de la moitié des homi-

cides en Suisse se produisent dans un contexte domestique. Face à ce constat alarmant, il apparaît nécessaire de combattre ce fléau social par une approche globale associant prévention, protection des victimes et poursuite pénale coordonnée.

Le 1^{er} janvier 2020 est entrée en vigueur l'ordonnance sur les mesures visant à prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique qui autorise la Confédération à soutenir financièrement des mesures de prévention: campagnes nationales d'information, programmes pour auteurs de violence, formation des professionnels et coordination des acteurs.

Le 30 avril 2021, un dialogue stratégique entre la Confédération et les cantons a débouché sur une feuille de route commune définissant une dizaine de champs d'action prioritaires portant sur une approche coordonnée entre autorités, gestion des menaces, moyens techniques, suivi des auteurs, offre de refuges, formation, harmonisation législative, protection des enfants.

Cadre législatif renforcé

Sous l'impulsion du droit international (Convention d'Istanbul) notamment, une importante réforme législative est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, modifiant les codes civil (CC), pénal (CP) et de procédure pénale (CPP), visant une amélioration de la protection des victimes de violences domestiques.

Sur le plan civil (*art. 28b CC*), les ordonnances de mesures protectrices portant sur **l'interdiction d'approcher la victime, de la contacter ou de fréquenter certains lieux ou l'expulsion du logement commun**, sont désormais communiquées aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, ainsi qu'à d'autres autorités ou à des tiers si cela semble nécessaire à l'accomplissement de leur tâche ou à la protection de la victime. Le juge peut en outre ordonner sans frais pour la victime une surveillance électronique de l'agresseur, pour une durée maximale de six mois renouvelable (*art. 28c CC*).

Sur le plan pénal, plusieurs infractions sont poursuivies d'office (et non

pas sur plainte) lorsqu'elles surviennent entre conjoints ou partenaires: **lésions corporelles simples** (*art. 123 CP*), **voies de fait répétées** (*art. 126 CP*) ou menaces (*art. 180 CP*). **La contrainte sexuelle** (*art. 189 CP*) et **le viol** (*art. 190 CP*) peuvent désormais aussi être poursuivis si l'auteur profite d'un état de sidération de sa victime (question du consentement, «oui, c'est oui»). L'article 55a CP introduit la possibilité de suspendre la procédure sur demande de la victime, si cette suspension peut stabiliser ou améliorer sa situation. **Le ministère public peut astreindre le prévenu à suivre un programme de prévention de la violence.**

Cas du harcèlement obsessionnel

La jurisprudence suit le mouvement: l'on peut relever en particulier que le Tribunal fédéral a clarifié les conditions de la contrainte (*art. 181 CP*) appliquée au harcèlement obsessionnel («stalking») dans un arrêt du 12 décembre 2024 (6B_8/2024). Une telle infraction peut découler du cumul de comportements divers ou de la répétition de comportements identiques sur une durée prolongée. En l'espèce, le Tribunal fédéral a retenu qu'une durée de plus de quatre ans d'agissements répétés (suivi, surveillance, présence constante devant le domicile, appels, messages, photographies et vidéos, contacts avec l'entourage) était constitutive de «stalking» et entraînait substantiellement la liberté d'action de la victime, qui avait dû porter plainte, changer de numéro de téléphone à plusieurs reprises et déménager.

On le voit dans tous ces domaines, le droit de la protection contre les violences domestiques est en train d'évoluer, en conséquence visible d'une approche sociale plus sévère face à des comportements, qui, jadis, restaient «sous les écrans radar».



CŒUR À CŒUR

par Dr Eric Rochat
Ancien Conseiller aux Etats
Commission Santé & Social

«Vie violence
Ça va de pair
Les deux se balancent
Paradis enfer» «Vie violence
Chair contre chair
Dansent les cadences
D'un tango pervers»

© AdobeStock

Ainsi chante **Claude Nougaro** en 1993 sur le rythme endiablé d'un tango argentin. Indissociables contraires, l'amour et la souffrance, la terre et l'eau jouent un permanent bras de fer. La poésie - et la chanson plus encore - autorise et même impose les raccourcis: comment exprimer sinon tant d'idées et tant de sentiments en si peu de vers, en si peu de temps?

La violence, celle que l'on subit, celle que l'on voit d'autres subir, celle qui frappe aveuglément les êtres et leurs lieux de vie, est insoutenable. Elle avilit la victime et réduit le tortionnaire à un niveau qu'il est même déshonorant d'appeler bestial.

La violence, celle qui est faite aux jeunes et à leurs familles en ce premier de l'an 2026, est de même intensité mais, à l'heure où j'écris, il est bien difficile d'en définir les auteurs, encore plus d'y déceler une intention maligne ou un projet.

La violence de la guerre tient à la fois de la mégalomanie et de la vengeance. Les 1300 morts atroces du 7 octobre seraient

alors compensées par les dizaines de milliers, tout aussi inhumaines, subies par le camp adverse. Les appétits tsaristes de Poutine et sa tentative avortée de guerre éclair ont généré la plus profonde haine entre deux peuples frères.

La violence psychologique est plus subtile encore: du souffre-douleur que ses camarades humilient à longeur de récréation, de ces jeunes filles qui, comme le chante Goldmann, sont nées «sans être jolies», de ces juges des Hautes Cours américaines qui, devant les imprécations de Trump, en viennent à hésiter entre l'application de la loi et leur situation personnelle.

Médecin de famille durant près de quarante ans, j'ai rencontré la violence à de multiples reprises. Violence à chaque fois différente par la motivation du bourreau ou la réaction de la victime. Le bourreau? Souvent un être faible qui écrase pour croire encore en lui. La victime? Sous emprise depuis trop longtemps. Et je ne parle pas des voies de fait, voire des crimes qu'il m'a été donné de vivre.

**«Vie violence - Ça va de pair - Les deux
se balancent - Paradis enfer»**

Prévenir la violence vise à générer un équilibre parfait entre les êtres. Or, comme les vaches d'Hérens sur leur pâturage, comme les loups dans leur meute, l'espèce humaine établit inconsciemment des échelles de valeurs et de pouvoir entre personnes. A l'heure de « me too », cette protestation, pourtant fondée, tend même à cristalliser en une lutte sans fin l'instabilité naturelle des rapports humains.

A ce titre, le message christique est d'une modernité extraordinaire. Alors que l'Ancien Testament ou le Coran sont remplis de guerres et d'appels à la violence, voire à la destruction de tous les ennemis, il y est écrit pour la première fois dans l'histoire « aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés », préfigurant une nouvelle ère dans les relations

humaines. Préfiguration seulement, car ce message a lui aussi donné prétexte à toutes les violences et toutes les dérives.

Plus que de règlements et de lois, c'est de l'éducation au sein de la famille élargie que dépend ce lent apprentissage. Apprendre à disputer puis à s'unir sur un compromis, apprendre à respecter le choix de l'autre sans tricher sur ses propres sentiments, apprendre à partager les tâches, les plaisirs et les engagements, consulter tantes et oncles, se confier aux aïeuls. C'est une mission de tous les instants et, s'il faut donner une tape amicale à l'enfant qui n'obéit pas à la dixième injonction, c'est que l'expérience n'est pas innée mais le seul fruit de l'apprentissage de la vie.

**«Vie violence - Chair contre chair -
Dansent les cadences -
D'un tango pervers»**



**Gaudard
Energies**

ELECTRICIEN

**Av. des Boveresses 54 - 1010 Lausanne
+41 21 711 12 13 - info@gaudard.ch**



021 784 80 70



La passion du transport !

metraux-transport.ch

Le Vaudois

Brasserie traditionnelle
Produits locaux de saison

Place de la Riponne 1

1005 Lausanne

021 706 40 40

www.levaudois-sa.ch

7/7 jours | 7h-24h

Pour votre publicité dans le
BULLETIN DU CERCLE DEMOCRATIQUE LAUSANNE

urbanic
Régie publicitaire

Avenue de Cour 74 - 1007 Lausanne - info@urbanic.ch - Tél. 079 278 05 94

Machines-Services - Bernard Thonney



Vente et réparation de toutes
marques de tondeuses,
tronçonneuses, fraiseuses,
scarificateurs, débroussaileuses,
machines viticoles et communales.

Route du Jorat 8
1073 Mollie-Margot
021 781 23 33
079 310 56 66
b.thonney@bluewin.ch
www.machineservices.com



Fondation
Planètes
Enfants
Malades



Paola Möhl Pignatelli, directrice ►

La Fondation *Planètes Enfants Malades*, qui est présente depuis 25 ans au chevet des jeunes patients à l'hôpital et leurs familles, a pour mission d'améliorer le quotidien des enfants et adolescents traités ou hospitalisés dans les hôpitaux en Suisse Romande. Ses activités sont aujourd'hui principalement regroupées dans l'hôpital des Enfants à Lausanne depuis le mois de mai 2025.

La Fondation est privée, reconnue d'utilité publique et ne perçoit aucune subvention. Nos multiples activités sont financées uniquement grâce aux dons reçus chaque année.

Nous offrons à tous les enfants et adolescents hospitalisés des prestations de musique, de contes ou d'activités physiques adaptées. Ainsi ils peuvent vivre des moments de joie et d'échanges durant leur séjour à l'hôpital et retrouver un peu de cette insouciance d'enfants d'avant la maladie.

Nous avons aussi contribué à mettre en place un programme spécifique et unique en Suisse d'accompagnement des adolescents qui leur permet, au travers d'ateliers divers et variés, de maintenir les liens si importants avec leurs pairs aussi hospitalisés et sortir de leur solitude que l'hospitalisation leur impose.

Dans le large éventail des interventions offertes aux enfants et adolescents, à leurs familles et également au personnel soignant, nous soutenons les familles avec un programme de rencontres hebdomadaires entre parents qui doivent passer la nuit au chevet de leur enfant hospitalisé et qui peuvent ainsi se retrouver entre pairs à partager un moment en toute confidentialité et écoute empathique.

La recherche médicale pédiatrique et le soutien à des projets innovants qui permettent de faire avancer les conditions d'hospitalisation des jeunes patients dans les divers services pédiatriques romands font partie des projets que nous soutenons depuis de nombreuses années et qui sont unanimement reconnus par

le personnel médical avec qui nous collaborons très étroitement.

Le programme Avatar Kids de la Fondation permet à des enfants gravement malades ne pouvant se rendre à l'école, de maintenir le contact avec leur école et leurs camarades de classe en mettant à leur disposition des petits robots «Buddy» qui seront leur «avatar» parmi les autres élèves. Ils pourront ainsi suivre les cours, mais surtout maintenir ce lien social si important durant l'enfance que la maladie est venue entraver.

En plus de nos activités quotidiennes, nous organisons tout au long de l'année, des événements ponctuels extraordinaires qui permettent aux jeunes patients de vivre des expériences qu'ils n'auraient pas l'occasion de vivre en dehors de l'hôpital tels que des rencontres avec des stars du monde du sport (***Athletissima, joueurs du LS ou du LHC***), des artistes ou bien encore participer à des goûters thématiques à l'attention des enfants, leurs parents et également du personnel médical offerts par des Palaces locaux.

Nos parrains et marraines viennent par ailleurs également donner de leur temps pour les enfants. Nous pouvons ainsi compter sur les présences de ***Lea Sprunger, Fanny Leeb, Jérémy Desplanches, Géraldine Fasnacht, Chris Mukuna, Luka Real, Alexandra Connova et Vanille Lehmann*** qui viennent offrir un peu de leur temps aux enfants à l'hôpital.

Notre objectif est d'apporter les activités culturelles, sociales et sportives du «dehors» au sein même de la pédiatrie pour qu'un enfant qui sort de l'hôpital puisse dire que c'est «grâce» à son séjour à l'hôpital qu'il aura vécu telle ou telle expérience, connu telle ou telle chose ou encore rencontré telle ou telle personne. D'un épisode de vie «négatif», nous essayons de lui donner une consonance positive pour que son souvenir du monde hospitalier soit plus serein.



LES JEUNES ONT LA PAROLE...

par Philippe Lörtscher

Président des Jeunes Libéraux-Radicaux Vaudois

© AdobeStock



Jeunesse et engagement politique: *défendre la liberté à l'échelle communale*

Dans le canton de Vaud, les élections communales du 8 mars 2026 constituent un rendez-vous démocratique majeur, en particulier pour les jeunes générations. Souvent décrite comme distante des institutions, la jeunesse vaudoise s'engage pourtant activement dans la société civile, à travers des associations sportives ou culturelles, des initiatives locales, des projets entrepreneuriaux ou encore des actions citoyennes. Le véritable enjeu réside aujourd'hui dans la capacité à transformer cet engagement concret en participation politique, notamment au niveau communal.

De Sainte-Croix à Château-d'Ex, la commune occupe une place centrale dans le système fédéral suisse. Le canton de Vaud est caractérisé par une grande diversité de réalités locales, entre villes,



agglomérations et régions rurales. Les décisions prises à l'échelon communal en matière de fiscalité, d'aménagement du territoire, de logement, de mobilité, de formation ont un impact direct sur la vie quotidienne. **Pour les jeunes, s'engager à ce niveau, c'est pouvoir agir là où la politique n'est pas abstraite, mais tangible et proche des citoyens.**

Cette proximité institutionnelle repose sur le principe de subsidiarité, pilier du fédéralisme suisse et fondement d'une conception libérale de l'État. Se-

lon ce principe, les tâches publiques doivent être assumées par le niveau le plus proche possible des citoyens, et l'intervention de l'État ne se justifie que lorsque l'initiative privée ou locale atteint ses limites. Des communes fortes et autonomes constituent ainsi un rempart essentiel contre une centralisation excessive des compétences et contre une étatisation rampante de la société, qui tend à uniformiser les réponses politiques et à affaiblir la responsabilité individuelle.

Dans le contexte vaudois, cette question est particulièrement actuelle. Les communes font face à une augmentation constante des normes, à des transferts de charges depuis le canton ou la Confédération et à une complexification administrative croissante. Lorsque les citoyens, et en particulier les jeunes, se désengagent, ces évolutions s'opèrent sans véritable débat démocratique. À l'inverse, une participation active permet de défendre l'autonomie communale, de maintenir une gestion pragmatique des finances publiques et de privilégier des solutions locales, adaptées aux besoins réels de la population.

Pour les jeunes, l'engagement civique à l'échelle communale est aussi un acte de responsabilité. Voter, s'informer, s'exprimer ou se porter candidat, c'est refuser de déléguer entièrement son avenir à d'autres. C'est affirmer que la liberté individuelle, l'esprit d'initiative et la confiance envers les citoyens doivent rester au cœur de l'action publique.

Loin de moi la volonté de faire du jeunisme, **je vous invite cependant à jeter un regard peut être plus attentif que d'habitude sur les candidatures de jeunes en vue du 8 mars.** Il ne s'agit pas de résumer le vote pour un candidat en raison de son âge mais de s'intéresser aux propositions concrètes formulées par une autre génération.



La critique libérale de la démocratie, *de Constant à Hoppe*

Les libéraux se sont toujours méfiés des formes de pouvoir illimité, qu'il soit monarchique, révolutionnaire ou démocratique. Ces auteurs ont été les plus vigoureux dans la défense d'une limitation stricte du pouvoir, quel qu'en soit le détenteur ou l'organisation.

Benjamin Constant, grand penseur libéral romand, alertait déjà du danger que recèle la démocratie lorsqu'elle prétend absorber toute la vie sociale. Son célèbre discours **De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes (1819)** explique qu'il existe une opposition de principe entre la liberté politique fondée sur la participation directe au pouvoir collectif et la liberté individuelle des sociétés modernes, centrée sur l'autonomie privée, la propriété et la sécurité des droits.

Pour Constant, confier au peuple une souveraineté absolue revient à substituer à la tyrannie d'un monarque celle de la majorité: dans les deux cas, l'individu est vulnérable face au pouvoir. La mise en garde du Lausannois, gravée sur une plaque de marbre, accueille encore aujourd'hui les promeneurs du parc qui porte son nom dans la capitale vaudoise: **«Par liberté, j'entends le triomphe de l'individualité tant sur l'autorité qui voudrait gouverner par le despotisme que sur les masses qui réclament le droit d'asservir la minorité à la majorité. Le despotisme n'a aucun droit.»** Autrement dit, le vote ne fonde pas la liberté. Il ne la protège que dans la mesure où il reste strictement borné.

En 1835, Alexis de Tocqueville, brillant libéral et observateur lucide de la jeune démocratie américaine, en avait aussi saisi les enjeux. Dans **De la démocratie en Amérique**, il met en garde contre un **«despotisme démocratique»**: si la démocratie n'est pas restreinte dans ses activités, elle tendra inévitablement à préférer l'égalité des conditions plutôt que l'égalité des droits, menant à un nivellement généralisé et à des violences inédites dans l'histoire. Son ouvrage était prophétique: il semble décrire avec une précision étonnante les deux siècles qui ont suivi.

Plus récemment, le mouvement américain de **la Public Choice School**, mené par l'économiste **James Buchanan** et le juriste **Gordon Tullock**, a cherché à démontrer rigoureusement que les acteurs politiques en démocratie n'agissent pas pour le bien commun, mais en fonction de leurs propres intérêts. Electeurs, élus et fonctionnaires répondent à des incitations économiques: ils maximisent leurs gains électoraux, budgétaires ou personnels. Selon cette analyse, la démocratie n'est donc pas un mécanisme rationnel de choix collectif, mais un marché politique de promesses irresponsables, financées par la dette et l'impôt. Le cirque politique français en est aujourd'hui la démonstration.

Au siècle dernier, le philosophe et économiste autrichien **Friedrich von Hayek** se faisait l'écho d'une préoccupation semblable. Dans **La route de la servitude**, il avertissait que même les régimes élus pouvaient glisser vers une planification autoritaire dès lors que l'opinion publique exigeait l'égalité au détriment de la liberté.

Hans-Hermann Hoppe radicalise les critiques

C'est dans la lignée des auteurs précédents qu'apparaît **Hans-Hermann Hoppe**. Dans **Démocratie, le dieu qui a échoué**, le philosophe et économiste américain d'origine allemande formule une critique des plus radicales à l'égard de la démocratie: plus qu'un régime ayant des failles à corriger, la démocratie est mortifère par nature, et même pire que les monarchies dans ses conséquences.



Selon cet auteur, la démocratie est une régression civilisationnelle. Il le montre en présentant les chiffres accablants des premiers siècles des Etats-nations démocratiques, mais aussi en dévoilant les mécanismes profonds qui en expliquent la logique interne: contrairement au monarque, propriétaire héréditaire de son royaume, le politicien démocratique ne dispose que temporairement du pouvoir. N'ayant aucun droit de propriété sur l'Etat, il exploite ses ressources à court terme, pour acheter des voix et redistribuer les richesses avant la fin de son mandat.

La démocratie moderne conduit donc à une «dépréciation progressive du capital politique». Par conséquent, elle encourage les idéologies démagogiques, la dette publique, la spoliation fiscale et la déresponsabilisation. Là où la monarchie incarnait un ordre de continuité et de responsabilité, la démocratie introduit le règne de la prédation institutionnalisée.

Provocateur pour certains, lucide pour d'autres, **Hoppe** achève ainsi une longue lignée de critiques libérales du pouvoir. Là où **Constant** anticipait la tyrannie de la majorité, où Tocqueville entrevoyait le despotisme doux à venir, où **Buchanan** et **Tullock** dévoilaient les incitations perverses du jeu politique et où **von Hayek** craignait l'écrasement de la liberté par l'égalité, **Hoppe** va jusqu'au bout de la critique: ***la démocratie n'est pas le couronnement du libéralisme, mais sa négation. Elle n'est pas le rempart de la liberté, mais l'instrument de sa dissolution progressive. Ainsi, toutes les solutions libérales mises en place pour restreindre le pouvoir démocratique sont vouées à l'échec. Et c'est avec cette certitude funeste qu'il enterre définitivement le mythe, selon lui, du «gouvernement du peuple».***

Frédéric Jollien est économiste et siège au comité de l'Institut libéral. Vous venez de lire son analyse tirée du dossier **«Critiques de la démocratie»**, publié dans **Le Regard Libre N°122**. Abonnez-vous à ce mensuel romand axé débat d'idées directement sur son site internet (**www.leregardlibre.com/abonnement**) en profitant d'une **réduction de 10.- CHF** pour les membres du Cercle démocratique avec ce code promo: **CDL**.

elios
CONSULTING

contact@nicolasleuba.ch
www.eliosconsulting.ch



DELPHINE MOREL

VIGNERONNE - CENOLOGUE
CHARDONNE

WWW.MOREL-VINS.CH





À noter

ORIENTATION JURIDIQUE

Uniquement pour les membres du CDL
et par téléphone
Pascal Nicollier, tél. 021 944 42 42

COMMISSION SANTÉ & SOCIAL

santesocial@cercle-democratique.org

COMMANDE DE VIN DU CDL

Visitez la cave de Delphine Morel à Chardonne
(Rue du Village 20) le jeudi soir de 17h à 19h,
ainsi que le samedi matin de 10h à 12h d'avril
à décembre (sauf jours fériés).



Le Blanc, le Rosé et le Rouge du CDL à Fr. 14.-/bouteille

LE CALENDRIER

05.03.2026

*Tir de rattrapage éventuel
Dès 19h, locaux du CDL*

18.03.2026

*Visite de la cathédrale
16h00 devant l'entrée
principale*

25.03.2026

*Assemblée générale du CDL
19h30, Hôtel Mirabeau,
Lausanne*

20.06.2026

*Sortie d'été
L'aéroport militaire de Payerne*

.....

**02.05, 06.06, 04.07,
01.08, 05.09.2026**

*Les apéros à la vigne de
Chardonne de 11h à 13h*